



LA PRATIQUE DU NOUVEAU CCAG-TRAVAUX : DE LA NOTIFICATION DU MARCHÉ À L'EXTINCTION DES DÉLAIS DE GARANTIE

Formation intensive sur 2 jours (14h)

Animée par Olivier HACHE

Directeur de projets, formateur consultant,
expert des marchés publics



LA PRATIQUE DU NOUVEAU CCAG-TRAVAUX : DE LA NOTIFICATION DU MARCHÉ À L'EXTINCTION DES DÉLAIS DE GARANTIE

VOTRE FORMATEUR



Olivier HACHE

Directeur de Projets, AMO, conduite d'opérations, qualification OPQIBI, programmation architecturale

- Depuis 2001. Formateur sur la réglementation des marchés publics, la maîtrise d'ouvrage publique, les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, les PPP, les montages complexes et les secteurs exclus
- 2000 - 2003. Chef du Service des Marchés et des Affaires Juridiques à l'Établissement Public de Maîtrise d'Ouvrage de Travaux Culturels (E.M.O.C. - Ministère de la Culture et de la Communication)
- 2002 - 2005. Maître de conférence à l'Institut d'Études Politiques de Paris (I.E.P.) : "La maîtrise d'ouvrage publique de projets à caractère culturel"
- 1998 - 2000. Responsable des affaires administratives et juridiques au sein de l'Association pour la Célébration de l'An 2000, Ministère de la Culture et de la Communication
- Auteur d'ouvrages et articles sur les contrats publics, notamment "Maîtrise d'ouvrage, passation des marchés publics, procédures et conduite", éditions du Moniteur des travaux publics et "Maîtrise d'ouvrage publique - gestion d'un projet de construction", éditions CATED

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?



- Agents chargés de préparer la passation des marchés et d'en suivre l'exécution : personnel administratif, juriste, gestionnaire, acheteur

PRÉREQUIS

Connaissances de base dans les marchés publics



OBJECTIFS

- Connaître l'architecture du nouveau CCAG-travaux
- Identifier le rôle et obligations des différents acteurs
- Connaître les enjeux de la période de préparation
- Gérer les délais dans un marché de travaux
- Maîtriser les clauses économiques et financières qui s'appliquent aux marchés de travaux
- Mettre en œuvre des clauses soucieuses de l'environnement
- Gérer les aléas en cours de chantier
- Identifier les modifications à apporter aux obligations des parties contractantes
- Maîtriser les étapes de réception des ouvrages
- Identifier les droits des parties en phase de contentieux
- Maîtriser la mise en jeu des garanties et assurances en cours et en fin de chantier

LES DE LA FORMATION



Une présentation détaillée des enjeux du CCAG-Travaux permettra de sensibiliser les acteurs de la maîtrise d'ouvrage et les différents acteurs de la construction à leurs responsabilités et de donner aux participants la possibilité d'acquérir un savoir-faire pratique et opérationnel en matière de gestion de marchés publics de travaux tout au long d'une opération de construction



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports méthodologiques et juridiques
- Illustrations au travers d'exemples, de cas pratiques, d'échanges et de retour d'expériences



PRIX NET : 2080 €

1^{er} JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Les enjeux du CCAG et la contractualisation du marché

- Présentation des principales dispositions du CCAG-Travaux
- Nature des travaux et mode de dévolution des marchés
- Les pièces contractuelles dans les marchés de travaux
- Les modalités de paiement des co-traitants
- La gestion de la défaillance d'un des cotraitants en cours d'exécution
- La sous-traitance
- La protection des données personnelles
- La propriété intellectuelle dans les marchés de travaux

10h45 Pause

11h00 La préparation d'un chantier de travaux publics

- Les obligations faites au maître d'œuvre pour diriger et contrôler les entreprises
- L'organisation du chantier pour pallier aux aléas et les litiges
- Les ordres de service : outil de direction des travaux du maître d'œuvre, modalités de gestion et particularités
- Le registre de chantier ou le contrôle chronologique et administratif du chantier

12h30 Déjeuner

14h00

- L'organisation générale du chantier
 - L'organisation des intervenants
 - La mise en œuvre de procédures qualité et de référentiels
 - Le compte prorata
 - Les réunions et le compte rendu de chantier
 - Le programme d'exécution des travaux
 - La sécurité et la protection de la santé des travailleurs
 - Les études d'exécution et leur visa
- Le développement durable et l'exécution du marché
 - Les clauses d'insertion sociale
 - Les clauses environnementales générales
 - Le schéma d'organisation et de gestion des déchets

15h30 Pause

15h45 Gestion de délais dans un marché public de travaux

- L'établissement du planning d'exécution et la gestion des incidents
- La gestion des délais

17h00 Fin de la 1^{ère} journée

2^e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Gestion financière d'un marché public de travaux

- Les natures de prix
 - Les prix unitaires, les prix forfaitaires
 - Les prix modifiés pour gérer les aléas en cours de travaux
- Les clauses financières et de paiement dans les marchés publics

10h30 Pause

- Les exécutions complémentaires
 - Les actes modificatifs, les marchés complémentaires, les avenants, les modifications apportées aux dispositions contractuelles

12h30 Déjeuner

14h00 Mesures coercitives et résiliation du marché

- Les mesures coercitives
- La résiliation dans le cadre des marchés de travaux
- Ajournement et interruptions de travaux

14h45 La réception des travaux

- Les modalités et effets de la réception
- Les étapes permettant la réception d'un ouvrage exécuté
- Les documents remis après exécution :
DOE / DIUO / Registre de chantier

15h15 Pause

15h30 Garanties et assurances

- Les garanties à prendre en compte
- Garanties de parfait achèvement, biennale et décennale
- Les obligations d'assurance des constructeurs
- Les obligations d'assurance du maître d'ouvrage
- Les assurances facultatives du maître d'ouvrage

16h15 Contentieux et litiges

- Les règlements amiables
- Les règlements juridictionnels

16h45 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



POUR VOUS INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonnez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Le(s) soussigné(s) accepte(nt) les conditions générales de vente (ci-contre).

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- notre catalogue
- notre site internet
- notre newsletter
- un emailing
- appel téléphonique
- bouche-à-oreille

Date :

Cachet et signature

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **2080 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Païement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Au-delà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr

